

RH7 : LA GESTION DES DOSSIERS DE CHOMAGE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de :

- Comprendre les principes de l'assurance chômage applicable aux agents publics
- Identifier les situations susceptibles d'ouvrir un droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)
- Distinguer les différents cas de perte involontaire d'emploi
- Identifier les conséquences d'une démission, d'un abandon de poste, d'une fin de contrat ou d'une radiation des cadres
- Identifier les principales étapes du calcul de l'ARE
- Comprendre les règles de cumul entre revenus d'activité et allocation chômage
- Identifier les obligations de l'agent et de l'employeur public
- Sécuriser les pratiques RH et limiter les risques d'erreur dans les décisions d'indemnisation

PREREQUIS :

Connaissance du statut de la fonction publique territoriale

MOYENS :

Moyens pédagogiques :

Présentation de la réglementation en vigueur
Présentations d'outils techniques
Exercices pratiques et échanges

Moyens matériels :

Salle équipée : vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard
Supports de formation

MODALITES DE DEROULEMENT :

Présentiel



DUREE :

1 jour



DATE :

A définir



HORAIRE :

A définir



LIEU :

Centre de Gestion de la Haute-Savoie



PUBLIC VISE :

Responsable ou assistant de
gestion ressources humaines



FORMATEUR :

Vullnet IBISHI, coordinateur
paie à façon, gestionnaire
paye/chômage

CONTENU :

Séquence 1 : La réglementation du chômage

- L'auto-assurance chômage dans la FPT : lien de coordination, rôle et relations avec France Travail, obligations de l'employeur public, obligations de l'allocataire, rôle et accompagnement du CDG
- Les conditions d'ouverture des droits à l'ARE : perte involontaire d'emploi, inscription comme demandeur d'emploi, aptitude et disponibilité à travailler, recherche effective d'emploi, périodes travaillées prises en compte
- Le calcul de l'ARE : détermination de la période de référence, détermination du salaire journalier de référence, calcul du salaire journalier de référence, détermination du montant de l'ARE, durée d'indemnisation, différé d'indemnisation

A titre d'illustration, étude d'un dossier chômage simple en groupe.

Séquence 2 : La gestion mensuelle des actualisations

Introduction par un quizz

- L'activité réduite : reprise d'une activité salariée, reprise d'une activité non salariée, l'ARCE, le suivi d'une formation (AREF), la maladie et l'impact des IJSS, le droit d'option, l'intégration en paye

A titre d'illustration, étude de cas en groupe.

ACCESSIBILITE :



Formation accessible aux agents en situation de handicap



Parking privatif



Parc à vélo



Transports en commun



Gare ferroviaire



RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place (accès libre à la cafeteria du CDG74, où il est possible d'amener, conserver et réchauffer son repas) ou dans un établissement extérieur à proximité du site de formation



TARIF :

80 € / participant

MODALITES PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Assiduité : feuille d'émargement par demi-journée

Evaluation des acquis : évaluations intermédiaires et évaluation finale

Evaluation de la formation : questionnaire d'évaluation « à chaud » et « à froid » de la session